



Bornage dans le cadre d'une division pour vente

Par **Poupy 0504**, le **10/07/2019** à **10:12**

Bonjour

Je dois faire borner ds le cadre d'une vente en division.

Cependant une des propriétés voisines est dans une succession .

Si les parties voisines ne signent pas le pv de bornage .

Puis je quand même signer acte définitif de vente ?

Et procéder par la suite à une demande de bornage judiciaire .

Merci pour vos réponses